

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS EN DATE DU 04 AVRIL 2022

Le 04 avril 2022, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire.

Présents : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, CERVEAUX Claudine, LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, SILVESTRI Christiane, MM : DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, HOSPOD Jean-Jacques, SIMON Samuel, WILLIAMS David. **Excusés ayant donné procuration :** M. CARRET Julien à M. LEMAZURIER Joël, M. CATHERINET David à Mme LE TURNIER Lydie. **A été nommé secrétaire de séance :** M. GOURVENEC David.

Approbation procès-verbal du 28 février 2022

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation pour la fin du CDD d'un agent durant sa période d'essai et l'attribution d'une concession funéraire.

2. Election d'un membre du CCAS

Madame Christiane SILVESTRI est élue à l'unanimité au sein du CCAS.

3. Proposition d'un membre suppléant à la Commission de contrôle des élections

Madame Claudine CERVEAUX est proposée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour être suppléante à la commission de contrôle des élections.

4. Modification de la composition des commissions communales

Sont élus à l'unanimité aux commissions communales :

Madame Magali ARSEL, à la commission « Personnel »

Monsieur Jean-Jacques HOSPOD et Madame Magali ARSEL, à la commission « commerces et santé ».

5. Approbation des comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, du budget principal et des budgets annexes.

6. Approbation des comptes administratifs 2021 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats des comptes administratifs 2021 qui se clôturent comme suit :

- Budget Lotissement Hameau de Perhan : solde déficitaire de 118 446.25 €
- Budget Lotissement Hameau du Clos Terrier : solde déficitaire de 49 729.08 €
- Budget principal : solde excédentaire avec Restes à réaliser de 485 751.65 €

7. Affectation des résultats 2021 des budgets annexes Lotissement Hameau de Perhan, Hameau du Clos Terrier et du budget principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Budget principal 2021 comme suit :

Affectation budget Hameau de Perhan :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : compte 001 – reprise déficit N-1 = 118 446.25 €

Affectation budget Hameau du Clos Terrier :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : compte 001 – reprise déficit N-1 = 49 729.08 €

Affectation budget principal :

Section de fonctionnement : compte 002 – reprise excédent N-1 = 485 751.65 €

Couverture déficit RAR investissement : compte 1068 : 339 326.81 €

Section d'investissement : compte 001 – reprise excédent N-1 = 259 376.81 €

8. Vote des taux de fiscalité 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2022 à l'identique de ceux de 2021, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 33.45 %
- Taxe foncière (non bâti) : 54.65 %

9. Approbation des budgets primitifs 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2022 qui s'équilibrent comme suit :

Budget annexe Lotissement du Hameau de Pérhan

Section de fonctionnement : 219 653.75 €

Section d'investissement : 236 892,50 €

Budget annexe Lotissement du Clos Terrier

Section de fonctionnement : 49 729,08 €

Section d'investissement : 99 458.16 €

Budget principal

Section de fonctionnement : 1 642 248.65 €

Section d'investissement : 978 610.81 €

10. Demande de subventions – travaux Ecole Robert Desnos programme 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 6 256.25 € pour les travaux de réfection de l'école Robert Desnos – programme 2022.

11. Demande de subventions – Curage de fossés et réfection de chemins ruraux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 19 188 € pour les travaux d'entretien des voiries – programme 2022

12. Demande de subventions – Passerelle Rézo

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 5 425 € pour les travaux de création d'une passerelle pour le franchissement du Rézo.

13. Demande de subventions – Réfection Cloches Eglise

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 6 970.95 € et du Conseil Régional à hauteur de 6 666.80 € pour la réfection des cloches 2 et 3.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.

Fait à Guilliers, le 07/04/2022

Le Maire,



Joël LEMAZURIE (Kerbihen)